



LAMPAUL-PLOUARZEL



Ancien prieuré ayant remplacé le monastère que saint Paul de Léon y aurait fondé en descendant sur le continent, et qui fut ruiné par les Normands, au ix^e siècle (Ogée). Le prieuré de Lampaul ainsi que la paroisse de Plouarzel demeurèrent sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Mathieu fin de la terre, qui en était présentateur ; toutefois, c'était l'Evêque de Léon qui en était patron et collateur. A la fin du xviii^e siècle, M. le duc de Lauzun en était le seigneur temporel.

Le prieuré de Lampaul-Plouarzel, qui ne comptait que 500 âmes, était naturellement sous le patronage de saint Pol ; mais l'ancienne église ayant été envahie par les sables vers le milieu du xviii^e siècle, le service paroissial fut transféré dans la chapelle de Saint-Sébastien, ce qui autorisait M. Marzin, recteur en 1804, à considérer ce Saint comme titulaire de son église.

Ce bénéfice était donc un prieuré cure, et au moment

de la Révolution (1786), le prieur commandataire était un abbé Picaud ou Picot, de Brest, âgé de 18 ans ; mais le recteur ou curé chargé du service paroissial était M. Mathieu Toullec. A ce moment, M^{gr} de la Marche s'efforçait, pour augmenter le revenu de son séminaire, d'y rattacher ces prieurés n'ayant aucune charge d'âmes. Voici le rapport qui lui fut adressé au sujet de celui de Lampaul-Plouarzel.

« Ce prieuré est possédé en commande par un jeune clerc de 18 ans, l'abbé Picaud. Le revenu est de 2.100 livres, mais il doit au Recteur une portion congrue de 700 livres et 300 livres de charges. Les fondations produisent au Recteur 34 livres. Les offrandes auxquelles il n'a point de part suffisent à l'entretien de l'église.

« Il est, en général, fâcheux et nuisible au service spirituel des paroisses, qu'un Curé soit seul, lors de ses absences forcées, où les maladies laissent les paroissiens sans secours à raison du petit nombre de prêtres qui se trouvent dans les paroisses voisines, où le nombre des prêtres secondaires diminue considérablement.

« Il y a dans le diocèse des missions, de fréquentes retraites d'hommes et de femmes, et il est fâcheux qu'un Curé de Lampol, homme zélé et capable, ne puisse pas s'absenter pour travailler. Il serait facile de détacher de la paroisse voisine (Plouarzel), un assez grand nombre de villages, ce qui augmenterait le revenu de Lampol de 350 livres, et le nombre des paroissiens de 300. Ainsi, le Recteur pourrait avoir un vicaire. »

Il n'y aurait, par ailleurs, d'autre moyen que d'obtenir la réunion du prieuré, avec son revenu de plus de 1.000 livres, pour en faire profiter et le Séminaire et Lampaul.

Quelques années auparavant, en 1774, M. Armel Iliou, recteur de Lampaul, répondait à l'enquête de M^{gr} de la Marche sur la mendicité :

« La paroisse de Lampaul-Plouarzel a 360 habitants communiants, dont il y a environ 50 pauvres ou mendiants, ou qui ont besoin de la charité pour subsister. Deux choses occasionnent la mendicité dans cette paroisse, sans parler de plusieurs autres causes qui lui sont communes avec les autres paroisses : 1^o la perte des matelots qui ont laissé des veuves et des enfants mineurs sans aucune ressource ; 2^o la discontinuation ou du moins une grande diminution dans le débit des pierres de taille pour le Roi, à Brest, qui faisait le meilleur commerce de la paroisse, il y a quelques années.

« Les mendiants, si l'on excepte les vieillards et infirmes, sont tous des mineurs qui ne trouvent pas d'occasion d'embarquer ni de se placer ou ne sont pas en âge ni en état de travailler.

« Un moyen, qui me paraît assez suffisant pour que les pauvres de la paroisse ne souffrissent pas serait d'empêcher que les étrangers ne vinssent ni quêter ni mendier dans la paroisse, et de faire faire une quête, une fois ou deux par an, dans la paroisse, pour les pauvres, et d'établir un économe pour en faire la distribution à chaque pauvre, selon son besoin, et refuser à ceux qu'on saurait être en état de travailler et de nourrir leur famille sans aumône.

« Je ne connais pas d'autres moyens de soulager les pauvres de cette paroisse que la charité des particuliers, vu qu'il n'y a aucune espèce d'établissement, ni aucun fonds sur lequel on pourrait faire cet établissement.

« La défense qu'on vient de faire aux Armoriquains de couper les goëmons hors des trois premiers mois de l'année, et d'en vendre aux autres paroisses, nous est très préjudiciable, car ces mois sont les moins propres pour sécher le goëmon, et les pauvres gens, après l'avoir coupé et séché, sont obligés de le donner presque pour rien aux

habitants, ne leur étant pas permis de le transporter hors la paroisse. »

Un état des revenus de la paroisse, en 1786, nous dit que la fabrique de Saint-Paul avait 132 livres de rente et 90 livres de revenu casuel.

La fabrique de Saint-Sébastien et du Rosaire, 59 livres de rente et 130 livres de revenu casuel.

On signale également, comme appartenant à la paroisse, une chapelle de *Saint-Trégarec*, mais sans aucune rente.

Au Concordat, cette chapelle n'existe plus. L'ancienne église de Saint-Paul était ensablée, il ne restait plus que Saint-Sébastien, servant d'église paroissiale, en laquelle missire Jérôme-François de Keroulas, chanoine et vicaire général de Léon, établit la confrérie du Saint-Rosaire, le 20 Juin 1771.

RECTEURS DE LAMPAUL-PLOUARZEL

- 1693-1698. Jean Pen, vicaire perpétuel et prier.
 1698-1720. Jean Tanguy.
 1720. Guillaume Maguer.
 1736. Décès de Pierre-Jacques Graveran.
 1736-1754. Gabriel Cloatre.
 1754-1760. François Pape.
 1760. Armel-Joseph Iliou.
 1771. Silvestre Ollivier ; démissionne en faveur de :
 1771. Jean-Jacques Picard.
 1786. Hervé Le Guen ; devient recteur de Milizac.
 1786-1790. Mathieu Toullec ; né à Plouider en 1730, prêtre en 1760 (1^{re} classe), curé de Guicourvest, puis recteur de Lampaul-Plouarzel ; refusa le serment, fut exilé à Tolède en 1794 (Liscoat) ; dut mourir pendant la Révolution.

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

1804-1807. René-Corentin-Louis Marzin, né à Plouarzel le 26 Septembre 1754 ; prêtre en 1786, refusa le serment ; nommé recteur de Lampaul-Plouarzel, desservait provisoirement Plouarzel et même y résidait le plus souvent, car la municipalité de Lampaul ne pouvait lui offrir comme logement qu'une chambre au-dessus d'une auberge ; en 1807, M. Marzin quitta Lampaul, qui fut privé de pasteur jusqu'en Juillet 1809.

1809-1810. Yves Provost, né à Guilers en 1751 ; y était curé au moment de la Révolution ; « inébranlable dans sa foi, n'a jamais quitté sa paroisse » (Evêché) ; revint à Guilers en 1804, mais sa santé était usée ; il était retiré à l'île Molène, lorsque les habitants de Lampaul le supplièrent de venir à leur secours ; il leur consacra ses dernières forces, mais arrivé à Lampaul en Octobre 1809, il y mourut le 27 Octobre 1810. La paroisse devait demeurer privée de recteur jusqu'en 1828, malgré les instantes réclamations des paroissiens.

Le 15 Mai 1821, le Conseil municipal expose : « Depuis neuf ans, nous sommes privés de pasteur et notre situation est d'autant plus pénible que nous sommes très fidèles et très attachés à notre religion.

« Nous avons acheté un presbytère pour la somme de 3.000 francs ; la maison est neuve, avec un jardin cerné de murailles de 9 pieds de hauteur.

« L'église, nouvellement peinte et dorée, quantité d'ornements, horloge et croix de mission, le tout en très bon état.

« Nous sommes réduits à prélever une somme annuelle de 196 francs aux vicaires de Plouarzel qui

viennent dire la messe, ce qu'ils ne font qu'avec beaucoup de peine en hiver. »

Ces instances furent renouvelées par le maire, M. Apéré, le 24 Août 1826; mais ce ne fut qu'en 1828, que l'Evêché y put envoyer un recteur en permanence.

1828-1839. Jean Stéphan, de Sibiril.

1839-1869. Yves Le Saout, de Saint-Thégonnec.

1869-1873. Laurent André, de Guipavas.

1873-1892. Jean-Marie Bergot, de Lannilis.

1892-1901. Jean-Marie Le Ru.

1901. Joseph Quentel, de Lambézellec.

